

Concours « 5 minutes pour convaincre »

Règlement du concours

1- Objet du concours :

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université de Montpellier, en partenariat avec le Collège Doctoral de l'Université de Montpellier, l'APEC, l'ANDRH, la CPME Hérault, Pépite LR, France Travail, le cabinet de recrutement Hays Occitanie, Adoc Talent Management et la SATT AxLR, organise le concours « 5 minutes pour convaincre ».

Ce concours invite les étudiants à présenter leur projet professionnel en 5 minutes devant un jury composé de professionnels du monde socio-économique et de l'enseignement supérieur. Les candidats doivent exposer leur projet à travers un plan structuré, précisant leurs objectifs de carrière ainsi que les étapes nécessaires pour les atteindre.

Les étudiants peuvent concourir dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie A : PROJET PROFESSIONNEL

- **Critères** : Le projet doit viser à décrocher un emploi dans un domaine professionnel de leur choix. L'objectif est de démontrer la faisabilité et la pertinence de ce projet dans un contexte professionnel.

Catégorie A

- **Public concerné** : Étudiants de tous niveaux.
- **Objet** : Présentation du projet professionnel (emploi à l'issue des études).
- **Critères** : Le projet doit être convaincant en termes de faisabilité et de pertinence, et représenter l'activité professionnelle principale de l'étudiant.

Catégorie B : ENTREPRENEURIAT

- **Public concerné** : Étudiants de tous niveaux.
- **Objet** : Présentation d'un projet de création ou de reprise d'activité (entreprise, association).
- **Critères** : Le projet doit être convaincant en termes de faisabilité et de pertinence, et représenter l'activité professionnelle principale de l'étudiant.

Un prix sera décerné pour chaque catégorie ainsi qu'un prix spécial du jury

Le jury se réserve le droit de réaffecter un candidat vers la catégorie la plus adaptée à son profil.

Le jury se réserve le droit d'annuler la demi-finale d'une catégorie si celle-ci comporte un nombre insuffisant de participants.

Concours « 5 minutes pour convaincre »

Les projets écrits seront évalués sur la qualité, la pertinence, l'originalité, la force de persuasion et le réalisme. La capacité à valoriser les compétences professionnelles acquises durant les études sera également prise en compte.

2- Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les étudiants de l'Université de Montpellier inscrits dans un cursus de diplôme national (BUT, Licence, Master, Doctorat, DE...) ainsi qu'aux doctorants membres des Écoles Doctorales de l'Université de Montpellier. Ce concours s'appuie sur l'expertise des partenaires de l'Université de Montpellier, conformément au présent règlement.

La participation est individuelle. Sont exclus les organisateurs du concours, les membres du jury et les lauréats des précédentes éditions.

3- Le jury

3.1 Composition

Les jurys des demi-finales et de la finale sont constitués de professionnels du monde socio-économique et de l'enseignement supérieur, dont un président et un vice-président désignés par les autres membres.

3.2 Compétences

Le jury est souverain dans ses décisions, qui sont sans appel. En cas d'égalité lors de la sélection des finalistes et des lauréats, la voix du président du jury est prépondérante.

3.3 Confidentialité

Les membres du jury sont tenus à une stricte confidentialité concernant les présentations des candidats et signent un accord de non-divulgateion.

4- Inscription

4.1 Calendrier et modalités d'inscription

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées depuis le formulaire d'inscription [en ligne](#) disponible sur le [site du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle](#).

Les candidats devront envoyer leur dossier **au plus tard le 14 janvier 2026 à minuit** par mail à l'adresse : scuioip-evenements-ip@umontpellier.fr. Passée cette date, les inscriptions ne seront acceptées que sous réserve de places disponibles.

4.2 Validation des inscriptions

Sous réserve de remplir les conditions requises, la confirmation d'inscription sera envoyée par courriel.

Concours « 5 minutes pour convaincre »

4.3 Critères d'éligibilité

- Être inscrit à l'Université de Montpellier dans un diplôme national ou être doctorant dans une école doctorale membre du collège doctoral de l'Université de Montpellier pour l'année universitaire 2025-2026, en formation initiale ou continue.
 - Présenter une carte étudiante ou un certificat de scolarité pour l'année universitaire 2025-2026.
 - Ne pas avoir déjà été lauréat du concours lors des précédentes éditions.
-

5- Déroulement du concours

5.1 Pré-sélection pour les demi-finales

Les dossiers seront examinés par le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle du SCUIO-IP et sélectionnés en fonction de la qualité et de la pertinence du projet. Le dossier doit inclure : la catégorie choisie (A ou B), le titre et une présentation de 300 mots du projet d'insertion professionnelle du candidat.

5.2 Sélection pour la finale

Les demi-finales se dérouleront les 2, 3 et 4 février 2026. Les jurys sélectionneront les finalistes.

Les supports de présentation devront être envoyés au plus tard la veille de la présentation à : scuiop-evenements-ip@umontpellier.fr.

5.3 Déroulement de la présentation orale

Chaque candidat présente son projet en 5 minutes. La présentation doit être en français sauf dérogation. Après la présentation, le jury dispose de quelques minutes pour poser des questions. Le candidat dispose ensuite de deux minutes pour conclure et répondre.

6- Critères de sélection

Les prix seront décernés en fonction de :

- La qualité et la pertinence du projet ;
 - La conviction et le contenu de la présentation ;
 - Le réalisme du projet.
-

7- Prix attribués

- **Prix Catégorie A :**
 - Une carte cadeau d'une valeur de 500 euros

Concours « 5 minutes pour convaincre »

- Un accompagnement à la définition du projet et à la recherche professionnelle à partir d'un bilan par **le cabinet Hays Occitanie** (durée 3 mois).

ou

- Un accompagnement personnalisé par le cabinet de recrutement spécialisé dans la carrière des docteurs **Adoc Talent Management**

- **Prix Catégorie B :**

- Une carte cadeau d'une valeur de 500 euros
- Un accompagnement au projet entrepreneurial de six mois par **la CPME Hérault**

ou

- Un accompagnement **par Pépité LR**
 - L'accès à 1 atelier à l'Espace French Tech de PEPITE ;
 - Un rendez-vous avec Pépité LR pour définir les moyens d'accompagnement au projet entrepreneurial

ou

- Pour le public doctorants : Un accompagnement "création d'entreprise" avec la **SATT AxLR** qui évaluera l'opportunité d'une sélection en prématuration / préincubation ou incubation et aidera le lauréat dans l'orientation de son projet.

- **Prix spécial du jury :**

- Une carte cadeau d'une valeur de 500 euros.
- Ce prix est destiné à récompenser la meilleure présentation qui n'a pas été lauréate des catégories A ou B.

Les demi-finalistes non qualifiés pour la finale recevront une carte cadeau d'une valeur de 20 euros.

Les finalistes non lauréats recevront une carte cadeau d'une valeur de 100 euros

Les lauréats recevront une carte cadeau d'une valeur de 500 euros.

Chaque candidat ne peut bénéficier que d'une seule dotation correspondant à son niveau de sélection, les montants n'étant pas cumulables.

Les prix des lauréats ainsi que les dotations des finalistes non lauréats seront remis après délibération lors de la finale, le 5 février 2026. Les dotations des autres demi-finalistes seront à retirer ultérieurement au SCUIO-IP, selon les modalités qui leur seront communiquées.

8- Calendrier

- 12 novembre 2025 : lancement du concours
- 14 janvier 2026 : date limite d'inscription

Concours « 5 minutes pour convaincre »

- 2, 3 et 4 février 2026 : demi-finales
- 5 février 2026 : finale et remise des prix.

Toute modification de ce calendrier sera communiquée sur le [site du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle](#)..

9- Droits et devoirs des participants et des organisateurs

Les candidats doivent :

- Accepter le présent règlement sans réserve.
- Fournir des informations exactes lors de l'inscription.
S'il se révèle qu'une partie des informations fournies par les candidats revêt un caractère mensonger, ces derniers pourront être éliminés immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, les finalistes qui auront fourni de fausses informations verront leur prix annulé et devront restituer le prix reçu.
- Participer aux différentes phases du concours s'ils sont sélectionnés.

Le jury et les organisateurs se réservent le droit de refuser la candidature si le projet professionnel présenté relève de plagiat.

Les organisateurs et leurs partenaires s'engagent à ne pas utiliser les informations personnelles des candidats sans leur autorisation.

10- Informations complémentaires

Pour toute information, veuillez contacter :

Mounia JANATI, Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

SCUIO-IP - Université de Montpellier

Tél : 04 34 43 32 47 - Courriel : scuiqip-evenements-ip@umontpellier.fr